

REGLEMENT DE LA SAISON 2017

Art.1 : Le challenge départemental de la piste - Trophée Conseil Départemental du Finistère - est organisé par le Comité du Finistère de cyclisme avec le concours des écoles de piste de Lesneven, Brest-Ponant-Iroise, Cléden-Poher, Guipavas, Melgven et Quimper.

Art. 2 : Les réunions sont ouvertes aux coureurs Minimes – Cadets – Juniors – Seniors, « Garçons et Filles ». Les coureurs seront répartis en 5 catégories pour les classements : Minimes Garçons, Minimes et Cadettes Filles, Cadets Garçons, Juniors et Seniors Dames, Juniors et Seniors Hommes.

Art. 3 : Toutes les épreuves sont interrégionales et donc ouvertes aux licenciés des autres départements et régions. Chaque épreuve sera dotée de prix en référence à la grille spécifique piste du Comité de Bretagne. Ceux-ci sont à la charge de l'organisateur.

Seuls les coureurs licenciés dans un club du département du Finistère pourront prétendre aux prix du classement général et porter le maillot de leader pour chaque catégorie à l'issue de chaque réunion.

Art. 4 : Attribution des points : Pour chaque épreuve les six premiers marquent des points pour le classement général, ces points sont progressifs selon les épreuves (voir tableau ci-dessous) sauf pour l'américaine où la dotation des 5 premières places sera de 10 pts, 8 pts, 6 pts, 4 pts, 2 pts par équipe.

Barème		
1 ^{ère} et 2 ^{ème} journée	3 ^{ème} et 4 ^{ème} journée	5 ^{ème} et 6 ^{ème} journée
10	12	14
8	10	12
6	8	10
4	6	8
3	4	5
2	3	4

Attribution d'un point pour tout participant à chaque course à partir de la 7^{ème} place.

Les points ne seront pas attribués aux coureurs licenciés hors Finistère ; ils reviennent directement au coureur licencié dans un club du Finistère qui suit.

Art 5 : Le programme de la 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}, et 4^{ème} manche comportera obligatoirement un 200 m. Ces chronos imposés se dérouleront sans grille de prix.

Pour chaque catégorie masculine les 12 meilleurs temps réalisés se verront attribuer des points spécifiques comptant pour leur classement général respectif : 15 - 12 - 10 - 9 - 8 - 7 - 6 - 5 - 4 - 3 - 2 - 1
Pour les filles les 6 meilleurs temps seront retenus dans la même formule : 10 - 7 - 5 - 3 - 2 - 1.

Art 6 : Afin de figurer au classement général final et obtenir le maillot de leader, un coureur devra avoir participé au moins à 3 épreuves dont la finale, sauf justification d'une sélection régionale ou nationale ce jour-là.

Le classement général sera effectué par la commission départementale piste.

Art 7 : Ordre des épreuves :

Le trophée comportera 6 manches :

	Lieu	Date 2017	200 Mètres
1 ^{ère} manche	Lesneven	11 mars	Min Garçons Min et Cad Filles
2 ^{ème} manche	Plouzané	18 mars	Cadets G
3 ^{ème} manche	Cléden-Poher	20 Mai	Jun et Sen Hommes
4 ^{ème} manche	Guipavas	30 Juin	Jun et Sen Dames
5 ^{ème} manche	Melgven	7 juillet	
FINALE	Quimper	25 août	

Chaque école de piste désignera 2 arbitres lors de chaque réunion ; ils seront à la disposition du président du jury désigné par la commission de l'arbitrage.

Art 8 : Programme des réunions : Les épreuves disputées seront les suivantes :

Au choix et suivant le profil de la piste :

Vitesse, Scratch, Elimatoire, Keirin, Tempo, Américaine et Courses aux Points.

4 Courses aux points minimum seront au programme de chaque réunion.

Au cours de chaque réunion, le nombre des épreuves sera de :

- Pour les minimes et cadets, minimes/cadettes, et dames : **deux épreuves**,
- Pour les juniors et seniors hommes : **trois épreuves**.

N.B : Si dans la catégorie Juniors/Seniors H, la participation est importante, le collège des arbitres en accord avec l'organisateur, pourra dissocier ces 2 catégories et faire disputer les épreuves séparément .

N.B : Si dans certaines catégories, la participation est faible, le collège des arbitres en accord avec l'organisateur, pourra modifier le programme et remplacer certaines épreuves.

Les organisateurs devront prévoir un programme tenant dans un créneau d'environ 3 H. Les distances, les séries et le nombre de qualifiés seront déterminés par le jury d'arbitres.

Pour le classement général, en cas d'égalité de points, le nombre de victoires, de 2eme place, etc. sera pris en compte pour départager les concurrents.

Le Leader du classement général doit porter son maillot de leader

Art 9 : ENGAGEMENTS : Ils se feront par internet sur le site Web de la FFC. Les engagés devront confirmer leur engagement par bulletin piste auprès des différents organisateurs avant le mercredi soir précédant l'épreuve.

Art 10 : PROTOCOLE – Les coureurs devront se présenter au protocole avec le maillot de leur club (ou leur maillot de champion). Si le leader à l'issue de l'épreuve porte ou a déjà porté le maillot de leader, il devra remettre son maillot de leader à l'organisateur avant le protocole. Ce maillot lui sera restitué.

Art 11 : Dotation du classement général : Minimes : grille 113 soit 107/5 – Cadets : 116 soit 152/5 – Minimes/cadettes : 113 soit 107/5 – Dames 17 et + : 116 soit 152/5 – Juniors/Seniors : 116+109 soit 228/5 – prix spécial juniors : 113 soit 107/5